

30 sep 2004 -20:00

## Retrait du marché des spécialités VIOXX et VIOXXDOLOR

La firme MERCK SHARP & DOHME a annoncé aujourd'hui sa décision de retirer du marché mondial les spécialités contenant du rofécoxib, un médicament antiinflammatoire utilisé dans le traitement de l'arthrose, l'arthrite et la douleur aiguë. Pour la Belgique, il s'agit des spécialités VIOXX et VIOXXDOLOR.

La firme MERCK SHARP & DOHME a annoncé aujourd'hui sa décision de retirer du marché mondial les spécialités contenant du rofécoxib, un médicament antiinflammatoire utilisé dans le traitement de l'arthrose, l'arthrite et la douleur aiguë. Pour la Belgique, il s'agit des spécialités VIOXX et VIOXXDOLOR.

Cette décision fait suite à l'observation dans une étude clinique d'un risque accru d'effets cardiovasculaires thrombotiques graves, tels qu'infarctus du myocarde et accidents vasculaires cérébraux. Le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement conseille aux patients actuellement traités par rofécoxib de prendre contact avec leur médecin.